



### Liste des pièces à joindre

- copie recto/verso d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport etc)
- justificatif (selon le cas) :
  - o de résidence dans la commune depuis au moins six mois
  - o de l'inscription pour la deuxième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales
  - o de mariage et de l'inscription de mon conjoint pour la deuxième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales
  - o justificatif de la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la deuxième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription
  - o de l'assujettissement à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaire public
  - o attestation délivrée par la mairie, sollicitée auprès du bureau de vote, mentionnant l'erreur matérielle et la non-inscription sur les listes de la commune ou indiquant que la décision de radiation n'a pas été notifiée à l'électeur

### **Consentement relatif à la transmission par voie électronique des avis adressés par le greffe du tribunal**

Je soussigné(e),

nom et prénom : \_\_\_\_\_

adresse : \_\_\_\_\_

**accepte que les avis utiles à la présente procédure relative à mon inscription sur les listes électorales me soient adressés par le greffe de la juridiction au moyen d'un courrier électronique à l'adresse suivante :**

\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**ou par message écrit sur le numéro de téléphone portable suivant :** \_\_\_\_\_

Je suis informé que :

- **mon consentement peut être révoqué à tout moment** par déclaration orale ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au greffe de la juridiction saisie, qui prendra effet à compter de la déclaration ou de la réception du courrier par le greffe.
- tout changement d'adresse de messagerie doit être signalé au greffe dans les meilleurs délais
- en cas d'impossibilité de consulter ma boîte mail de manière durable, il m'est recommandé de révoquer mon consentement.

**Fait à**

**le**

Signature

*Article 748-8 du code de procédure civile : (...) lorsqu'il est prévu qu'un avis est adressé par le greffe à une partie par tous moyens, il peut lui être envoyé au moyen d'un courrier électronique ou d'un message écrit, transmis, selon le cas, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone qu'elle a préalablement déclaré à cette fin à la juridiction. Cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique ou du message écrit transmis au numéro de téléphone, pour les avis du greffe transmis dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique ou de son numéro de téléphone. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.*

**La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.**